L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 8 JUILLET 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Bonne occasion—Une grocerie et buvette situés dans le Second District. Excellente location. S'adresser chez B H. Flaspoller & Son, 38 rue Tchoupitoulas.
7 juil—3f

A vendre—Son de riz frais à $9 la tonne au moulin à riz de G. A. Lanaux, Nos 71 et 73 Decatur et 16 rue Conti. 2 juil—7f

A vendre, pour cause de départ du propriétaire, la très ancienne confiserie Kuntz, au coin des rues du Canal et Carondelet, avec les installations en totalité ou en partie et un bail de quatre années. S'adresser sur les lieux. 21 juin—

A vendre à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal.
28juin—2sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Peter Crowley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,586—Division D.—Attendu que Bridget Crowley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Peter Crowley, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30juin—5 9 juil

Succession de William Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,380—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er juillet—1 5 10

Succession de L. B. Cain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3,002—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte tel présenté par Mme Catoine Cain et Adolphe Marks, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 juin—juil 5 9

Succession Clary Rochereau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,960—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par l'exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
30 juin—30—5 9juil.

Succession de Geo. H. Englebrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,280—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Julia E. Englebrecht, administratrice, dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 juin—5 8 juil

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Daniel Browne vs. ses créanciers—No 21,650 Division A.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Daniel Browne soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Theodore Bakewell, notaire, à son bureau, No 94 rue du Camp, en cette ville, le JEUDI, 4 août 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourrient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "C," siégeant à la place de l'Hon A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier
6juil—3t au 4 aout

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Halfdan Rordam vs ses Créanciers—No 21,516—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Halfdan Rordam soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant E. J. Blanchard notaire en cette ville, le VENDREDI, 8eme jour de juillet 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle Orléans, 17 juin 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
18 juin—3t en 30j

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. V. Charpantier vs. Henderson McCray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,922—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le MERCREDI 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Millaudon, Anne, De Vimes et Lower Line, désigné comme lot vingt-deux dans l'ilet numéro trente-deux. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Anne et forme l'encoignure des rues Anne et Millaudon sur une profondeur de cent cinq pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18juin—18 25—2 9 16 20juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Carondelet Canal and Navigation Company vs. Otto Touche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le quart nord ouest de la section dix dans le township douze sud, range onze est, district sud est du fleuve, Louisiane, commençant à soixante pieds des bords du Bayou St Jean, étant l'arrière ou la partie du fond de la propriété acquise par Otto Touché de Joseph R. Lacs, pardevant A. A. Ker, notaire, le 23 février 1881, et plus amplement décrite sur un plan fait par H. Grandjean, ingénieur civil, le 9 et 10 janvier 1884, une copie du dit plan est annexée et fait partie du dit acte de vente pardevant Ker, notaire, en date du 17 janvier 1884.

Aussi, tous les droits, titres et intérêts du dit Touché à cette partie ou portion de la propriété ci-dessus décrite sur le dit plan, à savoir: Toute la façade de la dite propriété sur le dit Bayou St. Jean de la profondeur de soixante pieds à partir des bords du dit Bayou, ayant, conformément au plan, quatre acres et soixante trois centièmes d'acre.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juin—18 25 juil 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joaquim Infante Rosell vs. Mme Celestine Chastant, Veuve du Dr C. C. Turpin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,346.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 23 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, St. Philippe, Chartres et Ursulines, mesurant, au pied français vingt neuf pieds, plus ou moins, de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent un pieds, plus ou moins, borné sur le coté de la rue Ursulines par la propriété qui appartient ou qui a appartenu à M. Fleitas, sur l'autre coté, vers la rue St. Philippe, par la propriété qui appartient ou qui a appartenu à E. Bermudez. Étant la même propriété que la défenderesse a acquise de C. C. Turpin, conformément à un acte passé pardevant Alexandre Emile Bienvenu, notaire, en date du 31 octobre 1870.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22juin—22 29—6 13 20 23juil

Hôtel et Sources de Blount Springs, Ala.,

Situés à 33 milles au-dessus de Birmingham.

Cet établissement célèbre vient d'être acheté par les soussignés et sera ouvert le 1er Juin sous la direction de M. E. F. Denéchaud, de la Nlle Orléans. L'hôtel et les dépendances ont été complètement réparés et remeublés à neuf. Un médecin capable aura charge des bains minéraux dont les propriétés curatives pour les rhumatismes, maux d'estomac et fièvres intermittentes sont connues depuis nombre d'années. La table ne laissera rien à désirer et le service de l'hôtel sera de premier ordre. Pour termes et informations, s'adresser Blount Springs Co., Blount Springs, Ala., ou à l'Hôtel Denéchaud, 64 rue Carondelet, The Blount Springs Co.
5mai—2m—Jeu.Dim.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'État adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple ont lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'État de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

– A –

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 JUILLET 1887.

GROS LOT:

$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à........		$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Adrien Bonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,540.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Moreau ou Chartres, Casacalvo ou Royale et la Paix, le dit lot mesure dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Esplanade sur une profondeur de cent pieds.

Ensemble avec les quarante deux actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.

Les bâtisses et améliorations sur le dit lot comprennent une maison en briques à trois étages, avec verandah sur la façade, No 57 rue de l'Esplanade, dépendances, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus offrant pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira deux billets (bonds) séparés portant intérêt respectivement à raison de huit et dix pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les dits billets devront être pour le montant total de la réclamation du plaignant, maintenant due, ou pour la proportion de la réclamation du dit plaignant, d'après le montant qu'atteindra la propriété—la dite réclamation du plaignant maintenant due étant comme suit:

Conditions—Comptant pour payer la réclamation du demandeur, savoir: la somme de deux cent dix dollars avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1882 jusqu'à paiement; en outre, une somme de cinq cent quatre dollars, montant de contributions des dites actions avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1881; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1882; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1883; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1884; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1885; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1886. Les dits billets (bonds) doivent rester garantis par hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur devra déduire du prix de son enchère et payer comptant le montant des frais d'impression, du shérif, de greffier, etc., se montant à peu près à Deux cent dollars, et de plus les taxes d'État de paroisse et de municipalité sur ladite propriété se montant—tout payé. L'acquéreur assumera en outre le reste du montant dû sur les actions, savoir: Trois mille deux cent soixante-seize dollars. La propriété restera hypothéquée spécialement pour garantir la dette ci-dessus; il assumera aussi toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque pour les dites quarante deux actions.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29 juin—29—juil 6 13 16

ASSURANCES.

Dix-septième Etat Annuel

— DE —

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

Primes reçues:		
Sur risques de feu..............		$229,184 35
Sur risques de marine..........		10,142 18
Sur risques de rivière.........		5,696 66
		$245,023 19
A ajouter, primes non acquises de 1885........		136,280 00
Primes totales........		$381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes........		19,476 90
Revenus........		$400,780 09
A déduire, pertes payées		
Sur risques de feu..$169,571 88		
Sur risques de marine..........	16,624 89	
Sur risques de rivière..........	358 19	
	$186,554 96	
Retour de primes et cancellations.....	10,089 64	
Commissions et réfactions (rebates).	41,135 19	
Réassurances........	25,795 55	
Taxes et licences.....	2,242 52	
Dépenses de bureau et d'agences salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, pu[illegible] etc. [illegible]plus......ons.	33,064 66—	$298,882 52
Sub[illegible].....		$1,10897 57
Primes non acquises de 1886........	$ 70,255 00	
Pertes ajustées et non ajustées......	30,443 94	
Balance..........	1,198 63—	$101,89757
ACTIF.		
Argent en caisse........		$ 27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi........		15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe........		3,618 90
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0		12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans		128,910 00
$56,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans........		64,342 20
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents........		30,718 82
Prêts sur hypothèque........		47,484 34
Effets à recevoir........		2,885 00
Billets à recevoir pour primes.....		3,408 55
Actions et autres valeurs........		12,669 52
Meubles et installations de bureaux........		2,500 00
Total........		$351,353 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, 7 janvier 1887.
CHAS G. ANDRY, Notaire

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES.

Sur risques d'incendie........	$375,475 85	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer....	4,855 54	
		$408,258 64
A ajouter primes non terminées de 1885........		$120,701 00
		$528,962 64
A déduire—		
Primes non terminées de 1886........	$125,511 00	
Cancellations........	40,320 46	
Reassurances........	29,841 87	
Commissions et réfaction........	58,709 81	
		$254,383 14
		$274,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte...	$12,472 96	
Reçu pour sauvetage.	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif......	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage du........	4,415 46	
		58,088 13
Revenu net......		$332,662 63
A déduire, pertes payées—		
Incendie $188 850 01		
Rivières. 12 [illegible]		
Mer.... 691 90		
Total........		$204,476 77
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, Impressions, fournitures de bureau et annonces..	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville........	11,069 20	
		$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886........		28,000 00
Balance........		$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées........		29,687 71
La compagnie possède l'actif suivant:		
ACTIF.		
Argent comptant........	$23,894 18	
Argent déposé au Trésor de l'État du Mississipi........	25,000 00	
Billets à ordre, billets avec garantie collatérale, valant........	152,926 00	
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant........	50,731 05	
Billets à ordre, billets à primes, valant......	14,841 45	
Bons des États-Unis, valeur du marché...	32,000 00	
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché........	45,150 00	
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché..	357,012 00	
Propriétés foncières, évaluées à........	121,250 00	
Comptes en cours de collection et balance due par agents....	63,995 62	
Intérêts acerus sur actions et prêts........	9,415 46	
Sauvetage dû, évalué à........	1,000 00	
Meubles de bureau....	3,000 00	
		$894,215 76
PASSIF.		
Fonds Capital........	$700,000 00	
Primes non acquises.	125,511 22	
Dividende non payés.	3,152 00	
Pertes non payées.....	28,687 71	
Profits et pertes......	36,864 83	
		$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John I. Adams,
John Chaffe,	Chas. E. Black,
Thomas Day,	R. M. Walmsley,
Sam'l Delgado,	A. B. May,
Jas. T. Rodd,	Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan,	Jules A. Blanc,
B. F. Eshleman,	W. H. Renaud,
C. J. Leeds,	Jas. McConnell,
A. T. Janin,	James Buckley,
Louis Bush,	L. C. Fallon,
Brittin.	Rich'd Milliken.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles neufs. Meubles, etc.

Tennessee Furniture & Chair Co. vs. G. E. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,314—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux et après désignés, le MARDI, 19 juillet 1887, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

En mon entrepôt rue Ste. Anne, entre les rues Royale et Chartres, un vaste assortiment de meubles neufs, etc., le contenu d'un magasin de meubles transporté à mon dit entrepôt, selon un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8juil—8,12,15,19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie, Travaux en cheveux, Meubles, etc.

O. A. Pierce vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,531—En vertu d'un ordre de vente, daté 7 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 juillet 1887, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No. 201 rue du Canal—
Le contenu de la dite propriété consistant d'un grand assortiment de bijoux, montres, pendules, fleurs artificielles, travaux en cheveux, etc.; aussi, un lot de meubles, installations à gaz, divers objets, etc., selon un inventaire en registré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et syndic provisoire dans cette affaire.
8juil—8 12 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Bean vs. Lizzie Gorden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,405—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Valmont, Laurel, Léontine et Live Oak (Constance aujourd'hui), désignés par les lettres H et I sur un plan de Louis H. Pilié, sous voyer de la ville, sous la date du 23 février 1884, et annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en cette ville, sous la date du 2 avril 1881. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun sur le dit plan, trente pieds, plus ou moins, de façade rue Valmont; trente pieds, plus ou moins, de largeur à l'arrière, sur une profondeur égale et uniforme, entre lignes parallèles, de cent vingt-quatre pieds. Les dits terrains précédemment désignés par les numéros Six et Sept, et Huit et Neuf, ainsi que le tout est indiqué sur un plan annexé de Louis H. Pilié. Les dits terrains se touchant du côté de la propriété de la rue Constance, maintenant ou auparavant appartenant à Benson.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, passage et avantages y appartenant en quelque sorte. Étant la même propriété que la défenderesse a acquise de Patrick Bean par achat pardevant Boissière Rouen, notaire, le 24 mai 1886.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant suffisamment pour payer la réclamation du demandeur due maintenant, soit trois cent quatre-vingt cinq piastres et soixante-trois sous et un tiers ($385 63 1/3), avec intérêt au taux de huit pour cent par an, du 24 mai 1886 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent de ce montant principal et intérêt, pour honoraires d'avocat, trois dollars, coût du protêt; les frais de procès de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de la somme de son enchère) le paiement de deux billets à ordre en date du 24 mai 1886 souscrits par la défenderesse à son propre ordre et endossés par elle, payables respectivement deux et trois ans après leurs dates de souscription et portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement et garantis par une hypothèque sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte précité d'hypothèque conformément à l'acte passé pardevant ledit Rouen, notaire, le 24 mai 1886 relativement à l'assurance, honoraires d'avocat, etc.

3° Le reste du prix d'adjudication (s'il y en a), comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27—aout 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs William Farrell et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,634—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain, ensemble avec tous les droits, voies, avantages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par la ligne inférieure du Parc de Ville (Upper City Park), les rues Magazine, Calhoun et Camp, et connu comme l'ilet numéro vingt-neuf du Batture, le dit lot est désigné par le numéro trois sur un plan du dit ilet dressé par Arthur de Armas, député voyer de la ville en date du 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente du dit terrain au dit Farrell par John Q. Flynn passé pardevant Geo. C. Preot, notaire, le 27 septembre 1884, et mesurant, conformément au dit plan vingt huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Parc de Ville (Upper City Park) sur une profondeur de cent trente six pieds six pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Acquis par les défendeurs de Charles A. Denis conformément à un acte passé pardevant George C. Preot, notaire, en date du 22 novembre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—juil 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philip Thompson vs. Delia F. Finnegan et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,300—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 13 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec les avantages qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Delachaise, Chippewa et Jersey et l'Avenue de la Louisiane, désigné par le numéro dix (10) sur un plan fait par Edgar Pilié, architecte, le 22 mai 1882, et mesurant, conformément au pied américain, trente pieds et neuf pouces de face à l'Avenue de la Louisiane, sur une profondeur de cent vingt huit pieds et face à la rue Chippewa et forme l'encoignure de la rue Chippewa et de l'Avenue de la Louisiane, entre lignes parallèles.

Étant la même propriété que la défenderesse, Mme Finnegan, a acquise de Louis P. Delachaise, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 30 mai 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 juin—11 18 25 juil 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Excellente occasion d'un placement d'argent rémunérateur.

Vente de deux terrains rue Constance, entre St-Joseph et Julie, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les machines, bouilloires et tout ce qui en fait partie, appartenant à la **Fabrique de Cordes à Coton**, le tout en bon état, dans l'affaire de

Joseph R. Highell vs. Robert Blakely.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,102.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, machines, bouilloires et autres objets en faisant partie, appartenant à la fabrique de cordes de coton, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Foucher (aujourd'hui Constance), Tchoupitoulas, Julie et St Joseph, mesurant ensemble soixante-six pieds de façade rue Constance; soixante-sept pieds quatre pouces de largeur à l'arrière; sur une profondeur de cent un pieds huit pouces du côté le plus proche de la rue St Joseph et cent huit pieds dix pouces de l'autre côté.

C'est la propriété achetée par le défendeur en cette affaire, de Joseph R. Mighell, comme il appert d'un acte pardevant J. F. Coffey, notaire en cette ville, le 17 novembre 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8 15 22 29—6 9 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans No 21,390.—Division "D" sur la déclaration de John McMains demandant pour une monition.

A tous ceux que cela concerne: Attendu que John McMains de la ville de la Nouvelle-Orléans a acheté le 1er juin 1885, à une vente de percepteur de taxes, faite sous l'autorité de l'acte No 82 de l'année 1884, la propriété décrite ci-après.

Un certain lot de terre dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Première, St Denis, Dryades et Deuxième désigné comme lot No 2, mesurant 29 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de 100 pieds, pour la somme de $85 et toutes les taxes subséquentes à l'année 1885, et a enregistré sa pétition dans cette Cour demandant une monit on. Par conséquent maintenant, toutes personnes qui peuvent établir un droit quelconque sur la dite propriété à cause d'informalité dans les avis de procédures, notice ou assessement ou toute autre informalité, sont notifiées de faire valoir leurs raisons dans les trente jours qui suivront cette date, pourquoi la dite vente ne serait pas confirmée et homologuée.
Bureau du Greffier Cour Civile de District.
Nouvelle-Orléans, 2 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge
(Signé) JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
3 juin—4f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—George E. Stone vs. ses Créanciers—No. 21,621—Ordre de Cour—Que la dite pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers de George E. Stone soit tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, le 16 juillet 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération et de voter sur son application pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit George E. Stone soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 28 juin, 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8juil—3f en 15 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR BEN ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, rue de la Commune, entre les rues Johnson et Galvez. Dans l'affaire de Mme Fannie Lund, épouse de Joseph Mosa vs Mme Vve John Lund et als.

Vente pour effectuer un partage.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 20,637.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 18 rue Bourbon—SAMEDI, 6 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, rendu le 28 juin 1887 et signé le 2 juillet 1887, décrétant un partage, je procéderai à la vente des objets ci-après décrits, savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y sont attachés, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Commune, Galvez, Johnson et Palmyre, désigné par le No 24, et mesurant 26 pieds et 4 lignes de façade rue de la Commune, sur 102 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—comptant. Acte de vente pardevant Geo C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur qui, en outre, du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.
6 juillet—6 13,20,27—août 6

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Succession de Jean Marien Rey, décédé.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 18,941.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureaux No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 6 août 1887, à midi, à la bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", en date du 24 juin 1887, Dossier No 18,941, pour le compte de la succession de Jean Marien Rey, décédé, à l'encan il sera vendu—

Dix terrains de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dryades, Bacchus (aujourd'hui Baronne), Marengo et Constantinople, et désignés par les Nos de 1 à 5 inclusivement et de 18 à 22 inclusivement. Les dits terrains de 1 à 5 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Marengo, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Marengo et Baronne. Les Nos de 18 à 22 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade à la rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No 22 forme le coin des rues Constantinople et Baronne, et d'après un plan de Stewart et Hoffman, voyers, en date de juillet 1887.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à 1 et 2 ans de crédit, 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité habituelles. L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur qui celui-ci devant également payer les taxes dues et exigibles en 1887.
6 juillet—6 15 16 23 30—aout 6

Succession de Wm R. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,580—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter R. Middlemiss et Alexander Hill, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er juil—1,5 10

Quatrième Etat Annuel

— DE LA —

Compagnie d'Assurances du Sud,

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte, établit l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1886:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie........		$275 376
Sur les risques de rivière..........		10 224
Sur les risques de mer........		9 260 61
		$294,861 60
A ajouter, Primes non acquises de 1885........		60 589 31
Total des primes........		$355,450 91
A ajouter: Intérêt et profits et pertes........	$ 34,549 04	
Sauvetage........	426 66	
		34,975 70
Revenu total........		$390 426 61
A déduire, Pertes payées—		
Sur les risques d'incendies........	$ 120,616 67	
Sur les risques de rivière........	4 884 23	
Sur les risques maritimes........	1,965 84	
	$127,466 74	
Primes remboursées, cancellations, commissions et refactions.	77,947 66	
Réassurances........	14 487 18	
Taxes et licences........	3,930 06	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Raisons, loyer, impressions, etc........	30,438 9	
		$254,270 54
Surplus........		$136,156 07
Dividendes payés en juillet 1886........	$ 12,000 00	
Réserve pour risques non expirés........	70,842 00	
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées........	34,956 01	
Balance........	18,358 06	
		$136,156 07

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.

Argent comptant........		$ 50,289 54
$100,000 bons 3 pour cent des Etats Unis, avec intérêt........	$101,250 00	
$120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Cros-man)	129 000 00	
$50,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans........	56,500 00	
$20,000 bons 4 pour cent de la Louisiane.	16,025 00	
		$302,775 00
Prêts sur demande garantis par valeurs collatérales........		36,196 16
1 action N. O. Produce Exchange..		60 00
1 action N. O. Sugar Exchange........		75 00
25 actions N. O. Warehouse Co....		525 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co........		50 00
Primes en cours de collection........		37,629 69
Meubles, accessoires, coffres fort, mappes, etc........		2,000 00
		$429,600 39

PASSIF.

Capital actions payé........	$300,000 00
Fonds de réserve........	3,356 80
Dividendes non payés........	1,024 63
Réservé pour risques non expirés	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées........	34,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886........	1,062 89
Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886)........	18,358 06
	$429,600 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, et de porter la somme de six mille trois cent cinquante-huit dollars, 06 cts, ($6,358.06) au crédit du fonds de réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire
11jan—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Dans l'affaire de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin's Sons & Co.—No 19,019—Division D—Ordre de Cour—La présente pétition étant prise en considération, il est ordonné qu'une réunion des créanciers de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin's Sons & Co. soit convoquée après avis légal le LUNDI 8me jour d'août 1887, dans le but de délibérer et de déterminer quelles se ont les dispositions de la vente ou l'administration de l'actif restant dans l'insolvabilité, la dite réunion devant avoir lieu pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, et conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 juil—5f au 8 août

SIGNAUX D'INCENDIE

231	Trémé et Esplanade.
232	Remparts et Quartier.
234	Trémé et Ursulines.
235	Poste de la Cie de Pompe No (Claiborne.
236	Chemin du Bayou et Claiborne.
237	Station de Police, Prison de Paroisse
741	Poste de la Cie de Pompe No 2, Chemin du Bayou.
242	Ste-Anne et Miro.
243	Manufacture de Steen, Français.
252	Poste de la Cie de Pompe H. L. No 2, Potato.
253	Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312	Station de Police, Champs-Elysées
313	Bagatelle et Esplanade.
314	Bons-Enfants et St-Antoine.
315	Bons-Enfants et Champs-Elysées
316	Claiborne et St-Bernard.
412	Laharpe et White.
413	Amour et Bourgogne.
414	Poste et Urquhart.
415	Mandeville et Claiborne.
513	Presse à Coton et Levée.
514	Marché Washington.
515	Louisa et Remparts.
612	Poste de la Cie de Pompe No 1 Grands-hommes.
613	Dauphine et Independance.
614	Station des Chars, Pologne.
615	Coutume des Etats-Unis.
616	Royale et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Auguste Paul, Peter Odenwald vs. Henrietta Odenwald et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 20,443.

Vente pour opérer un partage entre héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville—SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 17 mai 1887 et signé le 23 mai 1887, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 4 du carré d'ilet No 21, borné par les rues Galvez, Bienville, Miro et Conti, mesurant 27 pieds 4 pouces de façade rue Galvez, sur 118 pieds 1 pouce de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan de A. D'Hémécourt, daté du 16 juillet 1853, et déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Cette propriété est celle qui avait été acquise par achat de M. Louis Mathé, ainsi qu'il appert d'un acte pardevant R. J. Kerr, ancien notaire, en date du 25 mars 1874.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887, en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux de la vente.

L'acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 juin—4 11 18 25 juil 2 9

PAR JAS P. GUINAULT.

Grande étable, rue de la Commune, avec quatorze lots de terre.

Succession de Jean Pierre Saloy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,398—

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 juillet 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 juillet 1887, la propriété suivante, savoir:

Quatorze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le 1er district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 5 et de 20 à 28 inclusivement de l'ilet No 33, borné par les rues Commune, Ulloa, Napoléon et Salomon, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun:

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Salomon et Commune—32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune sur 117 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Salomon et 123 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2.

Le lot No 2—32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 128 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 3.

Le lot No 3—32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 134 pieds 9 pouces 4 lignes du côté du lot No 4.

Le lot No 4—32 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 140 pieds 6 pouces 7 lignes du côté du lot No 5.

Le lot No 5—32 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue de la Commune sur une profondeur de 146 pieds 4 pouces 2 lignes du côté du lot No 6.

Les lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Ulloa, sur 108 pieds de profondeur, le lot No 24 formant encoignure des rues Ulloa et Salomon.

Les lots Nos 25, 26, 27 et 28 mesurent chacun 31 pieds 7 pouces de face à la rue Salomon, sur une profondeur de 159 pieds, 10 pouces, 1 ligne.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison de résidence, et une étable à vaches pouvant contenir 42 têtes d'animaux, hangar, deux citernes, etc.

Le tout sera vendu en bloc et d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1887.
19 juin—19 25—juillet 2 9 16 23

Résidence encoignure des rues Annonciation et Ste. Marie, désignée sous le No 123 rue Ste. Marie.

Vente pour effectuer un partage.

Alexandre Thenet vs. Pierre Fréal, tuteur de Alfred Daniel Bujac.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,353.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—En vertu d'un jugement de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E rendu dans l'affaire ci-dessus le 6 juin 1887, et aussi conformément à un ordre du décret du même juge dans la même affaire le 10 juin 1887, homologuant les procédures d'une assemblée de famille, je procéderai à la vente publique à l'encan le SAMEDI 16 de juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, à la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre d'encoignure situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Annonciation, Ste. Marie, St. André et Laurel lequel lot forme encoignure des rues Ste Marie et Annonciation et mesure 28 pieds de face à la rue Ste. Marie sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 123 pieds 10 pouces 5 lignes, ensemble avec la résidence portant le numéro No 123 rue Ste. Marie. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement définitif garanti par hypothèque et privilège de vendeur.

L'acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel acte contiendra toutes les clauses d'usage relatives au paiement de 5 0/0 honoraire d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, assurance et transfert de police et la clause de non aliénation, lesquels billets devront être divisés par coupons à la convenance des parties intéressées. La taxe pour l'année 1887 sera assumée par l'acquéreur en outre et en sus du prix d'adjudication, un dépôt de 10 0/0 sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.
11juin—11 18 25—2 9 16juil.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un intérêt indivis dans la bâtisse en briques à trois étages, No 150 rue Royale.

Succession de Calvin Porter, décédé.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet, — SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan, Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 3 juin 1887, Dossier 20,556 pour le compte de la succession de Calvin Porter, décédé, à l'enchère publique, il sera vendu—

Le septième (1/7) indivis intérêt dans un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Royale, Chartres, St. Pierre et Toulouse, et mesurant—mesure française—30 pieds de façade rue Royale, sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations qui s'y trouvent sont une bâtisse en briques à trois étages portant le No 150 de la rue Royale et ayant un corridor et 7 chambres cuisine à deux étages, 8 chambres, cour et trottoir pavés en pierres plates, entrée pour voiture, hydrant, etc. La propriété se loue $40 par mois.

Conditions—Comptant sur les lieux; l'acquéreur assumant en outre le paiement des taxes de 1887.

L'acte de vente pardevant George C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5juin—5 12 19 26—3 9 juil

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,420—Division D. dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1880, l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir:

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8, dans l'ilet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale; les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casacalvo et Grands-Hommes; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands-Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jours d'août 1880 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 385.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John B. Legler, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition enliassée dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 58, folio 539, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition ou annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir; si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessements, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier ce Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

CAPITALISTES ATTENTION.

PLACEMENT ATTRAYANT.

Le Ocean Saw Mill.

Machines, Bouilloires, Pompes à vapeur, Outils, etc., dans le Sixième District, faisant face au fleuve Mississippi avec droit de Batture.

Cette grande portion de terre adjacente à ce qui est mentionné ci-dessus.

Treize splendides terrains sur les rues Water et Front.

Cinq terrains sur les rues Tchoupitoulas et Front.

Un splendide ilet de terre amélioré borné par les rues Valence, Bordeaux, Laurel et Jersey.

BRADISH JOHNSON

vs

La Compagnie d'Assurance des Marchands et als.

No 17,065.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un jugement de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 9 juin 1887, et signé le 15 juin 1887, et en vertu de et conformément à un ordre émanant de la même Honorable Cour, en date du 24 juin 1887, dans l'affaire ci-dessus.

1° **Une certaine portion de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de cette ville, désigné par l'ilet No 142, bornée par les **rues Laurel, Jersey, Bordeaux et Valence**, mesurant 250 pieds de face aux rues **Bordeaux et Valence** et 300 pieds de face aux rues **Laurel et Jersey.**

2° **Une certaine portion de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les machines, bouilloires, pompes à vapeur, outils, etc., située dans le sixième district de cette ville, et bornée par les **rues Water, Valence, Bordeaux** et le fleuve Mississippi, et une allée commune, mesurant, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 224 pieds de face à la rue **Water**, sur une profondeur entre lignes parallèles d'environ 650 pieds de profondeur et face à la dite allée commune et s'étendant au fleuve Mississippi. Les améliorations comprennent les bâtisses solidement construites connues comme le **Ocean Saw Mill**, toutes bâties avec le meilleur bois de cyprès de choix, environ 70 pieds de large sur 150 pieds de long, avec une aile au dehors de 50 pieds sur 30, avec deux scieries doubles **endless saw gang edges**, deux slab saws (scies) quatre chevettes (trimmers) deux santeuses, un **bull wheel** avec chaînes, une portée pour scie avec trois **blocks à vis**, un **racket head block** avec quatre **head blocks**, un butt saw, onze scies circulaires, de grandeurs assorties, un **saw gummer, two flue and three flue boilers**, une machine à vapeur, un docteur, deux lathe saws un lot de fer plat pour rail, quatre chars pour le bois, trois citernes, un lot de chaînes et crampons (auges), six pelles, douze brouettes, une meule, une roue émeri, un cabestan, un cauthook, onze morceaux de tuyaux, deux screw plates, un monkey wrench (tourne vis), deux augers, deux couteaux à dessin, deux morceaux de tuyaux, un lot de ceintures, un coffre fort et un lot de meubles de bureaux.

La capacité de la scierie est d'environ 50,000 pieds par jour.

Il y a une allée de 90 pieds s'étendant dans le fleuve Mississipi. Située comme elle l'est sur la rive du fleuve avec tous les appareils nécessaires pour ce genre d'affaires, sans frais de fret pour le bois une fois scié, cette scierie doit commander l'attention la plus minutieuse des capitalistes ainsi que ceux qui désirent s'engager dans cette ligne de manufacture lucrative. Les personnes désirant acheter sont invitées à visiter la scierie avant la vente.

3° **Une certaine portion de terre** ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville et bornée par les rues **Water, Bordeaux, Lyon** et le fleuve Mississipi adjacente à la propriété décrite ci-dessus et mesurant, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 150 pieds de face à la rue Water sur environ 600 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et s'étendant au **fleuve Mississipi.**

4° **Huit certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 62, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement bornés par les rues **Valence, Bordeaux, Water et Front**, et une allée commune, mesurant comme suit: 28 pieds de face chacun sur les rues Front et Water sur une profondeur en moyenne d'environ 160 pieds, le lot No 1 faisant face à la dite allée commune; ensemble avec tous les droits de batture des lots 1, 2, 3 et 4, lesquels mesurent ensemble 112 pieds de face à la rue Water et au fleuve Mississipi, sur une profondeur et une façade sur la dite allée commune s'étendant au dit fleuve Mississipi de 650 pieds plus ou moins mesure américaine, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878.

5° **Deux certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 82, désignés par les Nos. 7 et 8 bornés par les rues **Tchoupitoulas, Front, Valence et Bordeaux**, et une allée commune mesurant d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 28 pieds de face chacun aux rues **Tchoupitoulas et Front** sur une profondeur de 164 pieds entre lignes parallèles, le lot No 8 formant l'encoignure des rues **Bordeaux et Tchoupitoulas.**

6° **Trois certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 82, désignés par les Nos 1, 2 et 3, bornés par les rues **Valence, Tchoupitoulas, Bordeaux et Front**, et une allée commune, mesurant d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 28 pieds de face, chaque, sur les rues **Tchoupitoulas et Front** sur une profondeur entre lignes parallèles de 164 pieds, le lot No. 1 fait face à la dite allée commune.

7° **Cinq certains terrains**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 80, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement bornés par les rues **Water, Front, Lyons et Bordeaux**, et mesurant, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 30 pieds de face chaque aux rues Water et Front, sur une profondeur en moyenne de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans en six coupons ou billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 pour cent par an à partir de la vente jusqu'à paiement final, avec 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédures pour forcer la collection des dits billets, avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur, et la propriété devra être assurée et la police transférée, et l'acte devra renfermer toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera et paiera les taxes pour l'année 1887.

Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
30 juin—29—2 9 16 23 30 juil

Placement d'argent rémunérateur

—DANS L'ACHAT DE—

Propriétés des mieux situées dans le Quatrième District.

Au No 72 rue Rousseau, entre les rues Adèle et Joséphine, un joli cottage élevé de terre.

Du No 46 au No 60 rue Adèle, entre les rues Rousseau et Tchoupitoulas, maisons double.

Au coin des rues Rousseau et Adèle, un terrain vague.

Aux Nos. 40 et 42 rue St. André, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau, et faisant face à la rue Adèle, une maison double

Aux Nos. 358 et 358 1/2 rue St. Thomas, entre les rues St. André et Ste. Marie, un joli cottage.

Anna Knotzsch et als. vs. Albert Knotzsch et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No. 21,112.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 2 juin 1887, et signé le 8 juin 1887, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Rousseau, Adèle, Tchoupitoulas et Joséphine, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, daté du 6 avril 1887 et mesurant, au pied américain, 55 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Rousseau, sur une profondeur entre lignes parallèles de 159 pieds 10 pouces.

Les améliorations portant le No 72 rue Rousseau, consistent en un élégant cottage couvert en ardoises, à distance de la rue, fondations en briques d'environ 7 pieds d'élévation, galerie avec rampe en fer, corridor, salon et 2 chambres à coucher, cuisine, dépendances attenantes avec salle à manger, cuisine et 4 chambre, cabinet, larges galeries, cabinets. Il y a 3 grandes citernes sur des fondations de briques formant caves, deux desquelles sont installées avec étagères. Le terrain est tracé en jardin; il y a de nombreux arbres fruitiers en rapport, beaux orangers doux, figuiers, pêchers, grenadiers, etc. aussi beaucoup d'arbrisseaux et de rosiers. La cour de devant et l'allée latérale sont pavées en briques; et au fond de la cour il y a un poulailler. La propriété est construite de telle façon qu'à peu de frais on en pourrait faire une maison double.

2° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Adèle, Tchoupitoulas, Joséphine et Rousseau, désigné par la lettre B, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 6 avril 1887 et mesurant au pied américain, 32 pieds 8 pouces de façade rue Adèle sur 72 pieds de profondeur et de façade rue Rousseau, formant l'angle des deux rues.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et Tchoupitoulas, désigné par la lettre C sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, le 6 avril 1887, le terrain mesure 31 pieds de façade rue Adèle, sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces du côté de la rue Rousseau; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Rousseau, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur s'étendant vers la rue Joséphine, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine s'étendant vers la rue Rousseau, 32 pieds 8 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Rousseau, s'étendant vers la rue Adèle, 72 pieds; ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec le terrain D qui le touche.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Adèle, Tchoupitoulas, Rousseau et Joséphine, désigné par la lettre D, sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, daté du 6 avril 1887, terrain mesurant 28 pieds de façade rue Adèle, sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces du côté de la rue Rousseau; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Joséphine, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Rousseau, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur s'étendant vers la rue Joséphine et parallèle à la rue Rousseau, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 3 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, s'étendant vers la rue Adèle, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Rousseau, 3 pieds; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Adèle, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Rousseau, s'étendant vers la rue Adèle, 30 pieds 2 pouces; ensemble avec l'usage de deux allées en commun avec les terrains C et E.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Adèle, Rousseau et Joséphine, désigné par la lettre E sur un plan d'Edgard Pilié, architecte, en date du 6 avril 1887, lequel terrain mesure 24 pieds de façade rue Adèle, sur une profondeur première de 30 pieds 2 pouces, sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, et s'étendant vers la rue Joséphine; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Rousseau, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur de 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine, s'étendant vers la rue Rousseau, 31 pieds 2 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, s'étendant vers la rue Adèle, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, 3 pieds; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, 30 pieds 2 pouces, avec l'usage de deux allées en commun avec les terrains D et F.

6° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Adèle, Rousseau, Tchoupitoulas et Joséphine, désigné par la lettre F sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, en date du 6 avril 1887, terrain mesurant 30 pieds 6 pouces de façade rue Adèle, sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces; de là sur une ligne oblique, s'étendant vers la rue Joséphine, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Rousseau, 3 pieds, de là sur une seconde profondeur de 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 32 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas s'étendant vers la rue Adèle, 72 pieds; ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec le terrain E.

Les améliorations sur les terrains désignés par les lettres C, D, E et F se composent de cottages en bois à un étage, couverts en ardoises, avec bâtisses attenantes de 8 chambres à chaque cottage, citernes, lieux d'aisance. Ces cottages portent les Nos 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58 et 60 rue Adèle.

7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-André, Adèle, Tchoupitoulas et Rousseau, faisant face rues Adèle et St André, et mesurant, au pied américain 30 pieds 0 pouces et 4 lignes de façade rue St-André, 30 pieds 6 pouces et 2 lignes rue Adèle, sur des profondeurs de 137 pieds 9 pouces d'un coté, et 159 pieds 2 pouces de l'autre.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois à un étage, couvert en ardoises, ayant 2 chambres et galerie de chaque côté avec une cuisine double à deux étages, en bois, ayant 4 chambres de chaque côté, 4 citernes, lieux d'aisance, etc., portant les Nos. 40 et 42 rue St-André.

8° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues St Thomas et devant Fulton Chippewa, St-André et Ste Marie, désigné par le No 11 et mesurant, au pied américain, 30 pieds de façade rue St Thomas, sur une profondeur de 110 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie maison cottage double en bois à un étage, retiré de la rue, ayant 5 chambres de chaque côté, galerie devant, auvent à l'arrière, lieux d'aisance, citernes, cour devant briquetée. La propriété porte les Nos 358 et 358 1/2 de la rue St-Thomas.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un crédit de un et deux ans ou d'un an seulement; aussi au gré de l'acquéreur. La partie à crédit s'il en est payable en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date de l'achat jusqu'à parfait paiement; toutes les clauses de sécurités comprises dans l'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public aux frais de l'acquéreur qui assumera également de payer les taxes de ville dues et exigibles en 1887 en sus du montant de l'adjudication. Un dépôt de dix pour cent du prix de la vente sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
9 juin—9 10 11 18 25—2 9 16 juil

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Lot de terre vacant rue Vallette.

Succession de Frank Silva.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 15 459.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour en date du 1er juin 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No. 80 borné par les rues Vallette, Chestnut, Alix et Eliza mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Vallette, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0/0 comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
4 juin—4 11 18 25—2 9 juil

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. W. Lelliston, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50 000 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats Unis le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein,	A. M. Aglesea,
F. Alpuente,	A. Alciator,
Joseph Batt,	Joseph Isaguera
A. Baybi & Co	Dr. I Bordes
W. R. Bell,	W. R. Bell, administr'r,
B. Benjamin & Co,	A. Bedault & Co.,
Louis Balleo,	Bercier & De Smet,
L. Belodet,	F. Belden,
J. Branden,	F. Bresa
J. F. Bartholomy,	Louis Bauer,
Bornio & Bro,	R. Beltran,
C. Barbe,	B. E. Barinda,
J. A. Blaffer & Co,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballencie,	J. A. Boiduzat,
Samuel Bandera,	Comagere & Lambert,
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadie Couturie,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller,
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Coulon,	N. Connell,
J. Cassard,	L. Chappey,
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamantere,
Mme Louis De Gallo,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Delatoutte,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Sulzer Hart & Co.,
Dominique Doux,	George Degan,
O. Drouet,	G. M. Doll,
A. Dumestre,	M. T. Ducros,
Davallier & Co,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flangé,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandes,	A. Fusich,
Fritz & Branden,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Fallex,
Gustave Furate,	E. C. Feinour,
Feiber & Gonsenheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fournade,	Joseph Guggenheimer,
Joseph Gatzinger,	Generelly & Aliex,
T. Generelly,	A. Grouchy,
Isadore Giraud,	Fred Gosal,
Goldenlow & Kelly,	Mme Arecio Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Garidel,
E. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Romans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herreo,
C. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Imeau Aycock & Co,
Johnson & Manson,	(A B. Johnson,
Jeunenaud & Co,	J. M. Justiniani,
B. Jabreus,	F. Jaufroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kullender,	Keudig & Co,
Dr E. Kunnemann,	Anatole Léaumont,
Joseph Larrieu,	B. Laplace,
M. Lamazon,	X. Lavnisson
C. L'Hote & Co,	La. Equit. Life Ins. Co.
Edward Lischy,	Lang & Bernheimer,
Laboutsse & Dohle,	Mme J. B. Leprete, Suc.
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Landa,
E. Montense & Co,	Charles Manson,
A. J. Montein,	J. Mandin,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mangin,
J. G. Monrose curator,	Maignan & Laborde,
Chas Massion, Succ. de	J. Manand,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Mallo,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Meilleur,	Bereille Nivette,
Norton & Bell,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co,	H. D. Ogden exécuteur
S. Pablo,	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigne,	Pritchard & Beekham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedarre,	S. B. Packard,
A. Pallacio,	B. Piffet,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quimfe Fils,	E. Rabasse,
E. Roger & Co.	J. Reviere,
J. Straus,	Mme Anna Saren,
J. E. Sarrazin,	William Sweete,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture Assn.
B. Strauss,	Swarbacker & Dryer,
E. M. Scott,	H. F. Sturcken,
Smith & Goldsmith,	Schneider & Zuberbier,
F. Sancho,	J. Siegfried & Co,
D. H. Symo,	S. Szabary,
J. B. Solari,	J. J. Stewart, trésorier,
David Stewart,	P. Soublet,
Mme M. E. Schuller,	C. B. Singleton,
E. F. Schmidt,	Alfred Shaw,
H. N. Soria,	F. Samaseuth fils,
Nicholas Theodore,	E. A. Terrebonne,
A. Tesson,	S. M. Todd & Co
Samuel M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. Vorster,	Jas A. Vignaud,
Philip Vellerie,	François Voirin,
Phine Wagner,	Adolp Watz,
Wm. Whan, Suc. de	L. A. Wiltz,
Wilkerson & Mosely,	James Wilson,
R. Wagener,	R. K. White,
E. L. Zell & Co,	M. A. Zounts & Co.

14 juin—15 4,21,28—juillet

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété Actions, Comptes à recevoir, etc.

Succession de George S. Purves.

No. 21,120—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur, Bureaux, 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 juin 1887, il sera vendu à l'encan:

1° Le dixième indivis d'intérêt (du dit décédé) dans six lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Clio, Carondelet et Erato, numérotés de 1 à 6 inclusivement, conformément à un plan de H. B. Cenas, notaire, en date du 16 mars 1852. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Clio et St. Charles et mesure 23 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Charles, sur une profondeur de 100 pieds et de face à la rue Clio. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5, qui se touchent, ainsi qu'au lot No 1, mesurent chacun 26 pieds de face à la rue St. Charles, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 6 touche aux dits lots dans le fond et mesure 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Clio, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

2° Le dixième indivis d'intérêt (du dit décédé) dans un certain ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues New Shell Road, Euphrosine, Willow et Claiborne; le dit ilet étant divisé en onze lots de terre numérotés de 1 à 11 inclusivement, sur un certain plan de G. T. Dunbar, en date du 9 juin 1865.

3° Le dixième indivis d'intérêt (du dit décédé) dans deux actions du fonds-capital de la Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange et dans une action du New Orleans Insurance Association.

4° Le dixième indivis d'intérêt (du dit décédé) dans des comptes à recevoir, billets, bois de charpente, 2 mulets, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant. Actes de vente pardevant Bernard Fitche, notaire aux frais de l'acquéreur.
5 juin—5 18,25—juil 2,9

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième District, No. 235 1/2 rue St-Philippe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier Nos 15,199 et 20,363.

PAR MATHER ET HOMES — WARREN HOMES, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet —SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, comme suit à savoir:

1° Un ordre de l'hon. H. L. Lazarus, ancien juge Division E, en date du 5 novembre 1885, Dossier No 15,199, dans l'affaire de la succession de Léonville Augustin.

2° Un ordre de l'hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, date du 3 juin 1887, dossier No 20,363, pour le compte de la succession de Hébrestin Dour, à l'encan il sera vendu:—

Tous les droits, titres et intérêts des deux successions ci-dessus dans un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Ursulines, Claiborne et Robertson, étant la moitié près de la rue Claiborne du lot désigné par le No 13, sur un plan par Jos Pilié, en date du 9 décembre 1830, et mesurant 15 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 105 pieds 5 pouces et 3/4 de ligne plus ou moins, et conformément à un récent plan de Stewart & Hoffman, voyers en date du — juin 1887. Les améliorations comprennent une maison-cottage, connue par le No 235 1/2 rue St-Philippe.

Conditions comptant—10 pour cent seront requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fergus Kernon, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues en 1887.
12 juin—12 19 26—juillet3 10,16.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans le Premier et Quatrième Districts.

Succession de Jules Victor.

No. 21,134—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 4 juin 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Cypress, Romain et Prieur, 35 pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur à travers le dit ilet de 55 pieds, plus ou moins, améliorations qui s'y trouvent étant un cottage à un étage connu comme le No 462 rue Lafayette.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St André, Félicité, Franklin et Liberté, désigné comme lot No 18 et formant le coin des rues St André et Liberté, mesurant 32 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue St André sur 91 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus approchée de la rue Franklin et 90 pieds de profondeur et face à la rue Liberté, sur 32 pieds 4 pouces et 7 lignes de large dans le fond, les améliorations comprennent la bâtisse double en bois à un étage No 565 rue St André.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente avec intérêt de 8 pour cent par an, lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Benjamin Ory, notaire.
6 juin—18,25—juil 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique propriété de résidence,

DANS LE QUATRIÈME DISTRICT.

No. 666 rue Magazine entre Philip et Première.

Ensemble avec LOT DE COTÉ faisant face à la rue Philip.

Dans l'affaire de A. Lehmann vs. S. Forcheimer et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E. No. 21,052.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 30 juillet 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile, rendu le 6 et signé le 10 juin 1887, décrétant un partage, je procèderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Philip et Première, désignés comme lots A et B, d'après un plan dressé par C. A. Heddin, voyer, en date du 1er mai 1851 et déposé comme plan No 5 dans les archives de William Monaghan, anciennement notaire en cette ville, et par la lettre H, sur un plan dressé par F. A. Rolhaas, daté le 18 mars 1836 et déposé au bureau de J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 11; les dits lots A et B se touchent et mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Magasine sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le dit lot H mesure 36 pieds 4 pouces et trois lignes de face à la rue Philip sur 127 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une élégante maison à deux étages et mansarde, avec toit en ardoises, contenant, au rez-de-chaussée, salons à arches doubles, salle à manger, une librairie octogone large corridor, cuisine et chambre à provisions. Au second étage il y a cinq belles chambres à coucher, chambre à bains, etc., et au dessus, deux mansardes bien finies. Aussi, dans le fond, une bâtisse en bois, à deux étages, à toit en ardoises, contenant quatre chambres, hangar, poulailler, etc. La maison se trouve retirée de la rue, et le devant est embelli avec un magnifique grillage en fer, avec pavé dit shillinger, et parterres à fleurs variées. L'arrière cour est presque entièrement briquetée et contient plusieurs arbres fruitiers.

La maison est magnifiquement décorée et la pissée, et vendue avec toutes les installations à gaz, comprenant de jolis candélabres en cristal. Les salons ont de très beaux manteaux de cheminées en marbre blanc; des lavabos stationnaires et des appareils avec eau froide ou chaude; cuisine avec un magnifique range et une dépense avec des cabinets pour la porcelaine, etc., rendant cette propriété complète sous tous les rapports, et très convenable pour une personne désirant une maison confortable et élégante.

Conditions—Comptant.

Les 17-32mes de l'intérêt dans la propriété ci-dessus décrite sont au nom de Simon Forcheimer et sont enregistrés contre lui et en faveur de ses enfants mineurs, Jacob Forcheimer et Julia Forcheimer, constituant une hypothèque générale qui pèse sur la dite propriété. L'acquéreur retiendra en dépôt cette proportion du prix d'achat jusqu'à la majorité des dits mineurs, et paiera sur ce dit montant un intérêt au taux de 5 pour cent par an. Les âges des mineurs sont comme suit:

Jacob Forcheimer, environ 17 ans; Julia Forcheimer, environ 15 ans.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur paiera, en sus et au-dessus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
26 juin—26 juil 2 9 16 23 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Albert Cammack vs ses créanciers.—No 21,497 — Division C —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Albert Cammack, individuellement et comme membre de la raison sociale de Renshaw Cammack & Co. soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 1éme jour de juillet 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Bernard McCloskey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 13 juin 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
14juin—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Oliver A. Pierce vs ses créanciers—No 21,531—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Oliver A. Pierce, soit acceptée pour ses créanciers par la cour; qu'une assemblée de ses créanciers soit tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le 22 juillet 1887, que H. H. Bryant, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable; que le Shérif civil soit nommé syndic provisoire, et ordonné de prendre charge de l'actif déposé, qu'un inventaire du dit actif soit pris par W. O. Hart, notaire; que W. H. Staub et O. A. Pierce soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété à inventorier, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de la cour, que les, les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 17 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 juin—3f en 30 juillet